

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 novembre 2021

AMÉLIORER LA PROTECTION DES LANCEURS D'ALERTE - (N° 4663)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 145

présenté par
M. Waserman

ARTICLE 3

I. – À l'alinéa 17, substituer aux mots :

« leur signalement »

les mots :

« un signalement externe ».

II. – En conséquence, à l'alinéa 18, supprimer le mot :

« externe ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.